



6 mois de garantie offerts

pour toute souscription
avant le 31 décembre 2010

Madame, Monsieur,

Chaque année, 1 famille sur 3 est directement confrontée à **l'hospitalisation : accidents de la circulation ou domestiques, chutes, maladies, maternité...** les risques sont réels.

Mieux vaut être bien protégé pour surmonter les difficultés financières liées à une immobilisation forcée !

Un séjour à l'hôpital coûte cher, très cher et peut déséquilibrer votre budget : **forfait hospitalier, déplacements en taxi, chambre individuelle, garde des enfants, aide-ménagère, hébergement des proches, diminution de revenus...**

Pour vous aider à faire face à toutes ces dépenses, la **Mutuelle Alsace Lorraine** vous propose de bénéficier des nombreux avantages de son **Assurance Hospitalisation** !

En cas d'hospitalisation suite à un accident, une maladie ou une maternité...
percevez **10 €, 20 €, 30 € ou 50 € par jour passé à l'hôpital**,
en fonction de l'option choisie.

Lors d'une hospitalisation prolongée, vous pouvez percevoir
une indemnité mensuelle allant jusqu'à 1 500 € !

Ne prenez aucun risque pour vous protéger vous et votre famille, complétez et renvoyez au plus vite la proposition d'assurance ci-jointe.

Naturellement, si vous souhaitez un conseil ou une réponse personnalisée, nous sommes à votre disposition au **03 89 89 30 01**.

Assurément vôtre !

Gilles GACON

chaque étape de la vie

sous bonne protection...

1 une garantie solide contre le risque [décès]

2 des solutions pour maintenir votre niveau de vie en cas
[d'arrêt de travail prolongé ou d'invalidité]

3 un confort appréciable en cas [d'hospitalisation]

4 des ressources pour vous-même ou pour votre famille
[en cas d'accident de la vie]

5 vos [dépenses de santé] remboursées
sans délai d'attente

...pour vous mettre, vous et vos proches, à l'abri des difficultés matérielles.

L'ASSURANCE DES FRONTALIERS
2, rue du Maréchal Liautey
68300 ST-LOUIS
Tél. 03 89 89 30 01
www.assurance-frontaliers.fr

Plus pratique,
le prélèvement
automatique est à
votre disposition

Hospitalisation...

... Et si demain c'était vous ?

Que ce soit suite à une maladie ou à un accident, le nombre d'hospitalisation en France atteint les 13 millions chaque année. Chacun peut demain être concerné. Et contrairement à une idée reçue, le séjour en hôpital n'est pas gratuit, quelle que soit la nature de l'établissement (public ou privé).

Coûts induits pour un séjour d'une semaine à l'hôpital :

Le supplément TV	31 €
3 repas pris par le conjoint	45 €
Frais de déplacement du conjoint	53 €
Ligne téléphonique et communications	15 €
Magazines	10 €
Total	154 €

Un coût qui peut rapidement déséquilibrer votre budget.

L'hospitalisation peut engendrer un certain nombre de frais indirects dont les patients n'ont pas toujours conscience :

- > Déplacements et hébergements des accompagnants (conjoint, enfants), téléphone et télévision dans la chambre.
- > Emploi d'une aide ménagère, souvent indispensable au conjoint pour faire face au quotidien (préparation des repas, ménage...).

Il faut également imaginer l'organisation au retour de l'hospitalisation, pendant la convalescence (aide ménagère, déplacements en taxi...), qui sont autant de frais non pris en charge.

Exemple de frais indirects hebdomadaires liés à une hospitalisation de 30 jours :

- > Aide ménagère (1h/jour) : 105 €
- > Garde des enfants : 330 €
- > Garde animal : 95 €



Serge et Sandrine M.

(40 et 38 ans – mariés, 2 enfants)



« Si l'un de nous deux était hospitalisé, ce serait un vrai bouleversement dans l'organisation : garde des enfants, ménage, courses, préparation des repas et les visites à l'hôpital.

Tout cela a un coût ! Avec notre Assurance Hospitalisation nous bénéficions d'une assistance pour prendre en charge ces problèmes d'organisation par une aide financière de 30 € par jour en cas d'hospitalisation ».

Marc et Véronique B.

(55 et 51 ans – Mariés, sans enfants à charge)

« Bon nombre de personnes de plus de 50 ans ont été touchées par un séjour à l'hôpital que ce soit suite à une maladie ou à un accident et cela n'arrive pas qu'aux autres ! Alors nous avons décidé de faire le nécessaire pour ne pas être pris au dépourvu. Avec notre Assurance Hospitalisation nous sommes certains de toucher 50 € par jour en cas d'hospitalisation et tout ça en plus des remboursements de nos frais médicaux. De quoi s'offrir des conditions optimales pour guérir au plus vite... ».



Le saviez-vous ?

15 % de la population a été hospitalisée au moins une fois dans l'année.
Les accidents domestiques constituent la première cause d'hospitalisation des enfants en France.

13 millions d'hospitalisations par an.

147 millions de journées passées à l'hôpital ou en clinique par an.